

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DDCT 19 Subvention à 3 associations au titre de l'intégration.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 3 associations ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 18 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Sur le Pont des Echanges, le monde change (11e), pour le projet «Lutte contre les discriminations : mise en mots et en objets de la migration» (9205 / 2014_02063).

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Zarts Prod (11e), pour le projet «Caravane des dix mots - action mamans» (12665 / 2014_03448).

Article 3 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Au Son du Bendir (20e), pour le projet «Spectacle Maman» (158461 / 2014_03601).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 4 500 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.